



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Management des services  
d'accompagnement aux personnes  
handicapées et/ou dépendantes

de l'Université Paris-Est  
Marne-la-Vallée - UPEM

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris-Est Marne-la-Vallée - UPEM

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Management des services d'accompagnement aux personnes handicapées et/ou dépendantes

Secteur professionnel : SP7-Services aux personnes

Dénomination nationale : SP7-1 Santé

Demande n°S3LP150007476

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : La formation est dédoublée sur deux sites sous la responsabilité de deux enseignants distincts.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

## Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Management des services d'accompagnement aux personnes handicapées et/ou dépendantes* se donne pour objectif de former des cadres intermédiaires appelés à exercer dans les établissements du secteur médico-social recevant des personnes handicapées et/ou dépendantes. Ces cadres doivent acquérir des compétences dans le champ de l'intervention socio-éducative mais ils peuvent aussi rejoindre les personnels administratifs de catégorie B des collectivités locales et des hôpitaux. Ils doivent posséder des connaissances transversales en management et en gestion, cela afin de piloter un service dans son environnement interne et externe et de gérer l'activité de l'unité ou du service, d'assurer l'efficacité et la qualité du service et ainsi, d'être en capacité d'expertiser les systèmes.

La licence a été ouverte en octobre 2009. Elle est ouverte à l'apprentissage par la voie d'une convention avec un centre de formation des apprentis. Le pourcentage d'étudiants en apprentissage est relativement élevé (> à 25 %).

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence professionnelle entend répondre aux besoins nés de la croissance élevée depuis plusieurs années de la création du nombre d'établissements pour personnes handicapées et/ou dépendantes. Cette croissance justifie les objectifs de cette formation qui vise à former des professionnels compétents car formés et qualifiés. Pour l'essentiel, les cadres visés sont des cadres intermédiaires et non dirigeants. Le volume horaire respecte les textes qui organisent le contenu des licences professionnelles. Les différentes unités d'enseignement (UE) sont structurées et équilibrées. Elles paraissent correspondre aux attentes du milieu professionnel notamment dans le secteur du handicap et de la dépendance. Certaines UE sont cependant communes aux deux licences notamment les UE spécifiques au handicap et à la dépendance. Le dossier aurait gagné à être complété par le texte des conventions avec les partenaires professionnels.

On observe que les formations délivrées par les centres de formation en travail social n'apparaissent à aucun moment et cela bien que la région Ile-de-France ne compte aucune autre licence de ce type. Le dossier ne permet donc pas de savoir si l'ensemble des formations franciliennes répond aux besoins expliquant ainsi le fait que cette licence soit la seule de ce type en Ile-de-France. Le dossier fait peu ressortir l'articulation avec la licence professionnelle *Management des services de santé*, et les modalités de répartition entre les deux formations alors que certains enseignements sont communs aux deux. Le contenu des stages tuteurés n'est pas explicite. Les aspects professionnalisants de la licence mériteraient d'être mieux mis en évidence. Les relations avec les partenaires doivent être exposées plus finement et plus précisément de sorte à permettre d'en apprécier la qualité.

Le taux d'insertion professionnelle se maintient à un niveau de 100 % depuis son ouverture et témoigne de l'adéquation de la formation aux besoins des établissements. Le fait que les promotions soient volontairement réduites y contribue, mais cela ne saurait être le seul facteur explicatif. L'engagement des enseignants et des professionnels, dont certains sont nationalement connus, contribue à l'image de cette licence. La volonté d'articuler très étroitement savoirs théoriques et stage fait partie des raisons du succès de cette licence auprès des employeurs. L'adéquation emploi/formation est une autre explication. Elle apparaît bonne même si les étudiants en formation continue sont déjà en contrat à durée indéterminée et poursuivent donc, dans l'emploi qu'ils occupent.

Le nombre d'heures confiées à des professionnels est de 185 heures sur les 400 heures de la licence. En fait, ce nombre d'heures est plus important si on ajoute aux 185 heures, celles effectuées par les professeurs associés, soit 250 heures. Les professionnels qui interviennent sont tous des cadres du secteur et parfois de haut niveau (IGAS). La licence s'est donc positionnée sur un marché à l'évidence porteur qui sans doute devrait le rester compte tenu des politiques publiques annoncées : vieillissement de la population, articulation des droits spécifiques et des droits communs, compensation du handicap, création possible d'une 5<sup>ème</sup> branche de la protection sociale, unification sans doute à terme des politiques en faveur des personnes âgées et handicapées.

Le pilotage de la spécialité et la composition de l'équipe pédagogique au vu des professionnels et enseignants présents apparaît comme de grande qualité. La composition du conseil de perfectionnement est indiquée. Elle est manifestement aussi de qualité (IGAS, syndicat d'employeurs du secteur du handicap et de la dépendance, directeur d'un IFSI, d'établissement). Le lien avec la licence professionnelle *Santé* est pertinent car les problématiques de handicap et de dépendance ont toujours une cause sanitaire. La licence professionnelle est très sélective puisque sur 150 candidatures, elle n'accueille que 10 étudiants. Cette licence a un potentiel de développement évident compte tenu de la croissance actuelle du nombre d'établissements recevant des personnes lourdement handicapées ou dépendantes.

- Points forts :

- La volonté d'articuler très étroitement savoirs théoriques et stages, qui permettent de les mettre en pratique et d'apprendre auprès de professionnels comment le faire.
- Le tronc commun avec la licence professionnelle *Management des services de santé*.
- Le respect dans la construction du programme pédagogique des textes sur la licence professionnelle comme de la structure et de l'équilibre entre les différentes unités.
- Le taux d'insertion qui, certes, témoigne d'un marché porteur mais aussi de l'intérêt que les employeurs portent aux étudiants diplômés, au travers tout particulièrement de l'apprentissage.

- Points faibles :

- Un dossier qui ne fait pas apparaître de suivi précis des étudiants.
- Les aspects professionnalisants qui mériteraient d'être beaucoup mieux précisés.
- Les conventions avec les partenaires professionnels manquantes au dossier.



- Recommandations pour l'établissement :

Les autoévaluations devraient faire apparaître systématiquement les compte-rendu des conseils pédagogiques et de perfectionnement. De même, les évaluations des employeurs, celles réalisées par les étudiants, devraient être systématiquement intégrées.

La question du développement de cette licence se pose objectivement au vu des besoins et du nombre de candidats : ne serait-ce que pour le seul objectif de l'accès au monde du travail pour de nombreux jeunes, cette formation pourrait y contribuer plus fortement.



# Observations de l'établissement

Observations à l'évaluation de l'AERES concernant la spécialité de licence professionnelle:

**Management des services d'accompagnement aux personnes handicapées et/ou dépendantes**

- **Sur les points faibles soulevés :**

Concernant le suivi précis des étudiants :

- chaque étudiant se voit attribué un tuteur d'entreprise et un tuteur universitaire. Ce dernier effectue un suivi en, au minimum, deux étapes
  - première étape : un contact téléphonique avec la structure d'accueil et la validation des missions
  - seconde étape : une visite d'entreprise qui fait l'objet d'un rapport mis en ligne sur le site du CFA Descartes.
- Sur le plan universitaire, le tuteur est chargé de faire le suivi de l'étudiant depuis la visite d'entreprise jusqu'au rapport d'activité (suivi individuel).
- Les étudiants sont suivis pour leurs projets tuteurés par petits groupes (3/4) par un enseignant dédié.

- **Sur les aspects professionnalisants:**

La licence trouve sa cohérence dans une alternance 15J/15J. Les étudiants sont en immersion avec des professionnels la moitié du temps.

Plusieurs professionnels du domaine interviennent en cours

L'audit, la gestion de projet, la GRH, le projet tuteuré font l'objet d'évaluations in situ. L'étudiant doit aller rechercher l'information et construire ses projets sur son terrain d'apprentissage ou dans les structures accueillant les autres apprentis.

- **Sur les conventions avec les partenaires**

La Licence professionnelle est rattachée à la chaire ESS. La formation bénéficie des mêmes conventions de partenariat que cette dernière : L'Atelier, Alternatives Economiques, Cides Chorum, L'IRUP, Casden, Coopaname, Le Conseil Général de Seine et Marne

**Concernant les recommandations :**

- Pour les comptes rendus et les évaluations des employeurs et des étudiants : tout est en ligne sur le site du CFA Descartes.
- Dans le cadre du conseil de perfectionnement et de la chaire ESS, une réflexion a été menée concernant le développement de la licence en tenant compte des contraintes. Il est indispensable de réguler la licence et de rester sur le format actuel afin de pouvoir assurer un suivi qualitatif des étudiants compte tenu des forces disponibles.

Gilles ROUSSEL  
Président  
Université Paris-Est Marne-la-Vallée

